

**Projet de Renforcement de l’insertion socio-économique des jeunes et des femmes et de la cohésion sociale dans les départements de l’Atacora, l’Alibori, le Borgou et la Donga au Bénin (PRICS)**

**Termes de référence de Consultance**

**Référence Dossier : DA-COTO-00821**

**Etude sur les vulnérabilités et analyse des barrières à l’emploi de la jeunesse et des femmes, y compris les contraintes sexo-spécifiques, les causes et dynamiques de conflits**

**Lieu de l’étude** : Département de l’Atacora, de la Donga, de l’Alibori et du Borgou

**Durée indiquée** : 28 jours ouvrés

**Période de consultance** : du 11 Juillet au 29 Août 2025

* 05 Mai 2025 : Publication de l’Avis
* Clôture soumission : 16 Mai 2025 à 12Heures heure de Cotonou

**Financement** : Agence Française de Développement (AFD)

**Février 2025**

1. **INFORMATIONS GENERALES**

1.1. **Sur Humanité & Inclusion**

**Origine :** Fondée en 1982 dans les camps de réfugiés cambodgiens en Thaïlande, Handicap International (HI) est devenue en 2009 une fédération internationale composée de huit bureaux mondiaux appelés « associations nationales » : Allemagne (1998), Belgique (1986), Canada (2003), France (1982), Luxembourg (1997), Suisse (1996), Royaume-Uni (1999) et États-Unis (2006). En 2023, HI a mis en œuvre 446 projets dans 59 pays.

Au cours de ses 43 années, HI est devenu célèbre pour ses campagnes qui ont été récompensées par des prix et distinctions, dont le prix Nobel de la paix en 1997 et le prix humanitaire Conrad N.Hilton en 2011.

**Vision** : Indignés face à l’injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

**Mission :** HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d’exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

HI est composée de la Fédération HI créée en 2009, de huit associations nationales (voir ci-dessus) et de l’Institut pour l’action humanitaire, garant du cadre éthique qui sous-tend l’action de HI.

**La Fédération** supervise la mise en œuvre de l'opération d'aide internationale pour le compte du Réseau HI. Sa direction opérationnelle – englobant des unités géographiques, techniques et politiques – est responsable de la conduite des secours et de l’aide au développement à l’étranger ainsi que des actions de plaidoyer au niveau international.

**Les Associations Nationales (AN)** représentent le réseau dans le pays dans lequel elles sont basées. Elles contribuent à l’atteinte des objectifs du réseau fédéral : (1) mobiliser des ressources financières au profit des programmes de la Fédération, (2) développer l’image de marque HI par des actions de communication et de sensibilisation et (3) représenter les valeurs et le positionnement du réseau fédéral. Chaque association dispose de son propre conseil d'administration (CA) (voir ci-dessous) et dispose d'un droit de vote à l'Assemblée générale.

**L'Assemblée générale fédérale** se réunit une fois par an, le nombre de sièges attribués à chaque AN est fonction de son poids. Responsabilités :

* Élit les membres du Conseil de fondation fédéral
* Approuve les orientations stratégiques
* Approuve le rapport du président et le rapport financier
* Approuve le budget fédéral annuel

**Le conseil d'administration de la Fédération**

La Fédération fonctionne à l'initiative et sous la supervision du CA qui est un organe exécutif collégial dont les pouvoirs et devoirs sont définis dans les statuts et le règlement intérieur de la Fédération. Le CA actuel compte 13 membres de 6 nationalités différentes.

Le CA est indépendant de la Division Exécutive Fédérale et de sa Direction et veille à ce que la Fédération remplisse la mission de HI et notamment :

1. Valide la politique, les directives générales et les cadres opérationnels et supervise la mise en œuvre de la vision stratégique de HI
2. Élabore la stratégie opérationnelle et financière

Organise des comités thématiques plus petits pour conseiller et soutenir la direction exécutive de la Fédération

* 1. **Sur Humanité & Inclusion au Bénin**

Le programme HI Bénin a émergé du programme HI Togo en 1999 suite à une demande de formation des techniciens orthoprothésistes du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU) de Cotonou. Le soutien associatif a été amorcé mais rapidement stoppé. En 2003, à cause des difficultés à obtenir des financements, le programme Bénin a été fermé. Entre 2003 et 2010, HI a dynamisé les échanges entre les programmes nationaux de lutte contre l’ulcère de Buruli du Togo, du Bénin et du Ghana. Durant cette période, le Bénin a bénéficié seulement de quelques missions courtes.

En 2010, le bureau HI a été réouvert à Cotonou suite à une demande du Ministère de la famille et de la solidarité nationale. HI a mis en place plusieurs projets dès sa réouverture : un projet de lutte contre la Filariose lymphatique, un projet de promotion des droits des personnes en situation de handicap, un projet de sécurité routière ainsi qu’un projet de développement local inclusif. Le projet de promotion des droits des personnes handicapées a permis de redonner vie au mouvement associatif béninois et de créer un interlocuteur sérieux et fiable pour le gouvernement.

Depuis juillet 2019, HI Bénin fait partie du Programme Sahel Atlantique (SAHA). Il met en œuvre plusieurs projets dans les secteurs d’activités que sont : la Sécurité Routière ; l’Insertion Professionnelle ; l’Education Inclusive ; la Prévention et Réduction des Violences Armées ; la Gouvernance Inclusive ; la Réadaptation Intégrée ; la Cohésion Sociale et la préparation aux urgences.

1. **PRESENTATION DU PROJET OBJET DE L’ETUDE**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du projet | Projet de Renforcement de l’insertion socio-économique des jeunes et des femmes et de la cohésion sociale dans les départements de l’Atacora, l’Alibori, le Borgou et la Donga au Bénin (PRICS) |
| Dates de mise en œuvre | Février 2025 à Janvier 2029 |
| Localisation/Zones d’intervention | 17 communes les plus vulnérables des départements de l’Atacora, de l’Alibori, du Borgou et de la Donga. |
| Partenaires opérationnels | Partenaires de mise en œuvre (6) :   * Direction de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) * Agence Nationale Pour l’Emploi (ANPE) * Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) * Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l’Apprentissage (FODEFCA) * Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance (MASM) à travers les GUPS et la DGM * Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) en charge de la gestion et du pilotage des FADEC |
| Groupes Cibles | * 2 040 jeunes (de 14 à 35 ans) dont 40% de femmes et 10% de personnes handicapées dont : * 200 jeunes ayant déjà des diplômes universitaires (mais pas bénéficiaires de formation professionnelle) * 1792 ayant achevé leur parcours de formation technique et professionnelle ; * 1344 ayant créé leur micro-entreprise) * 336 jeunes ayant des besoins spécifiques et/ou ayant été victimes de violence. * Les organisations économiques formelles et informelles (groupements ou coopératives, y compris 170 AVEC) |

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’ETUDE**

Le Bénin fait partie des pays les plus dotés de la CEDEAO en termes de réglementation sur le droit du travail, juste après le Sénégal et la Côte d’Ivoire (World Justice Project, 2022). Dans ce cadre, le Gouvernement doit appliquer des mesures de lutte contre les discriminations, l’esclavage moderne et le travail des enfants, dont l’éradication est prévue par l’Agenda 2030. En effet, en 2018, environ 24,8% de la population âgée de 5 à 14 ans était encore impliquée dans le travail des enfants (UNICEF, 2022) ; et 5,5‰ habitants étaient victimes d’esclavage moderne (Walk Free Foundation, 2018).

Au Bénin, l’économie informelle occupe 95% de la main d’œuvre. Elle représente environ 60% du PIB et pratiquement 100% du secteur primaire (RGPH4). Les femmes y sont majoritaires et représentent 63,6% dans l’ensemble, notamment dans les branches de transformation agro-alimentaire et dans les branches commerciales (76,0%). Ajouté à cela, le Bénin est confronté ces derniers mois, à plusieurs défis économiques. Selon la Banque Mondiale, le pays a connu une croissance économique modérée, mais a été confronté à des chocs externes tels que la fermeture des frontières avec le Niger et la hausse des prix de l’essence au Nigeria. En outre, le taux de pauvreté national était de 38,5% en 2019, avec un taux de chômage de 2,4%, mais un niveau de sous-emploi à 72% et 90,1% d’actifs dans le secteur informel.

L’insécurité alimentaire est particulièrement accentuée dans le centre (département des Collines : 15,3%) et dans le nord du pays, notamment dans les départements du Borgou (7,9%) et la Donga (5,3%). Ces scores cachent des poches d’insécurité alimentaire sévère et de vulnérabilité chronique en milieu rural face aux chocs liés aux changements climatiques et à la crise sécuritaire.

Selon l’évaluation menée par HI en novembre 2023, l'insécurité alimentaire touche 25% des ménages enquêtés dans l’Atacora.

Concernant le sous-emploi et manque d’opportunités économiques : Le taux de sous-emploi qui s’établissait à 72% au niveau national, est particulièrement plus élevé chez les femmes (85,1% contre 62,2% chez les hommes) et les jeunes de 15 à 34 ans (83,2%) avec des incidences plus prononcées en milieu rural, dans le nord et le centre du pays. Il est donc important de renforcer la capacité de résilience économique des jeunes et des femmes, dont les difficultés d’accès aux ressources naturelles et aux opportunités économiques les rendent plus vulnérables face aux chocs et à l’insécurité. En effet, le manque d’opportunités économiques pour les jeunes, et en particulier pour les femmes, mais aussi des femmes, couplée des facteurs de vulnérabilité tels que le déficit de sécurité et de justice, les difficultés d’accès aux services de base dans les zones plus reculées, ainsi que l’importance croissante des identités et du manque de systèmes de gouvernance plus inclusifs (genre, statut social, ethnie, religion) au niveau communautaire, font de ces groupes cibles une proie privilégiée dans le recrutement des groupes armés non étatiques. Il existe au Bénin des politiques nationales et cadres utiles dans le domaine de l’emploi, qui nécessitent d’être renforcés notamment dans une logique de décentralisation via les collectivités territoriales et les mécanismes d’accès à l’emploi ou à l’auto-emploi.

Le système actuel de la formation professionnelle reste encore marqué par certaines faiblesses notamment : une sensibilité faible aux mutations économiques, une fonction limitée d’observations et d’informations du marché du travail, une capacité d’accueil insuffisante et une faible équité dans leur répartition, ainsi qu’un déficit en matière de formation et d’encadrement du personnel enseignant. En termes d’offre de formation, on constate un faible niveau de la qualité et de la quantité des équipements techniques et pédagogiques, une faible attractivité du système Enseignement et Formation Technique Professionnel (EFTP), une part limitée de la formation par alternance, un dispositif de certification et de qualification à rénover et à généraliser, une gouvernance centralisée et peu inclusive et un financement de l’EFTP insuffisant et peu diversifié. Enfin, le coût de la formation est généralement élevé pour les ménages, la rendant difficilement accessible dans certains cas. Ces contraintes sont plus prononcées à mesure que l’on quitte la capitale pour le milieu rural et affectent particulièrement les départements du nord. Par ailleurs, il n’existe pas de plateforme d’accompagnement pour l’orientation et l’insertion professionnelle des jeunes. Malgré l’existence de comités locaux d’insertion et de développement économique, nommés les comités locaux d’appui à l’insertion (CLAI), ces cadres sont peu développés et nécessitent un renforcement pour assurer leur fonctionnement et leur effectivité.

Dans chaque commune, un Comité Local d’Insertion et de Développement Economique (CLIDE) est présidé par le Maire et la vice-présidence assurée par le Secrétaire Exécutif (SE) de la Mairie. Le Chef Service de Planification et du Développement Local (SPDL) et l’Agent Communal pour l’Emploi (ACE) du PEJ en assurent le secrétariat permanent. Cette équipe est renforcée par un responsable chargé de l’information et la communication, et un responsable chargé de la formation. Le dispositif est doté d’une assemblée générale composée des acteurs administratifs, d’acteurs associatifs, de conseillers communaux, d’acteurs du privé et de la société civile ; elle est l’unique dépositaire des grandes orientations du CLAI.

Le problème de l’emploi des jeunes et constitue une préoccupation majeure. Ainsi, dans le souci permanent d’endiguer le problème de chômage, le Gouvernement a adopté lors de la session du 11 mars 2020 du Conseil des Ministres, la Politique Nationale de l’Emploi (PNE) pour la période 2020-2025. Elaborée grâce à l’exploitation des orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND 2018-2025), du Programme de Croissance de développement durable (PC2D 2018-2021) et du Programme d’Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), la PNE conduira à relever six (06) défis majeurs à savoir : la transformation structurelle de l’économie, la réforme du système éducatif, la réforme du dispositif de promotion de l’emploi, la territorialisation de la gouvernance de la promotion de l’emploi, la disponibilité régulière d’informations fiables sur le marché du travail et la généralisation de la prévoyance sociale. Elle vise qu’à l’horizon 2025, la majorité des Béninois en âge de travailler dispose d’un emploi susceptible de leur procurer un revenu permettant de satisfaire leurs besoins vitaux et leur bien être intégral.

Si ces réformes dans le secteur de l’emploi sont en cours de mise en œuvre, il est encore difficile à ce stade d’avoir une visibilité sur leurs effets et mises en application au niveau de tous les départements du pays. La zone septentrionale, en plus d’être désavantagée du fait de la distance et de l’absence des infrastructures depuis de longue année, subit un fort impact négatif de la crise sécuritaire [[1]](#footnote-1)se répercutant sur la jeunesse et les femmes[[2]](#footnote-2). La recrudescence de conflits violents entre agriculteurs et éleveurs et leur instrumentalisation par les GANE et autres promoteurs de violence doit ainsi être prise en compte dans l’élaboration de stratégies d’insertion socio-économique.

Ainsi, face à ce contexte qui impacte fortement l’autonomisation économique des jeunes et des femmes et pour contribuer au développement économique local, durable et inclusif dans les départements de l’Atacora, de l’Alibori, du Borgou et de la Donga, le projet PRICS est une initiative développée par HI avec les structures étatiques et de la société civile intervenant dans le secteur de la formation et l’insertion professionnelle.

Spécifiquement, le projet interviendra dans 17 communes des départements de l’Atacora, de l’Alibori, du Borgou et de la Donga pour soutenir la formation et d’insertion professionnelle des jeunes et des personnes handicapées.

Le projet s’est fixé comme objectif de contribuer au développement économique local et au renforcement de la cohésion sociale en faveur des communautés et groupes vulnérables dans les départements du Nord Bénin. En **favorisant l’insertion socio-économique et la cohésion sociale au sein des communautés et groupes vulnérables**, le projet contribuera au renforcement du lien social de façon inclusive et durable. Il comprend deux (2) objectifs spécifiques, à savoir :

L’OS1 - Renforcer l’inclusion des populations vulnérables aux conflits et à risque d’exclusion dans le tissu socio-économique, en particulier les jeunes et les femmes, et renforcer les mécanismes communautaires de gouvernance dans les départements de l’Atacora, l’Alibori, le Borgou et la Donga au Bénin. Ce premier objectif spécifique vise à offrir aux jeunes à risque et/ou en situation d’exclusion sociale une possibilité d’insertion professionnelle par le biais d’apprentissages adaptés au contexte socio-économique et aux besoins formulés par les communautés ciblées. Un accent particulier sera porté aux groupes vulnérables aux conflits, incluant les femmes et les personnes handicapées, considérées comme fragiles et à risque d’exclusion, à travers une approche holistique d’inclusion socio-économique qui contribuera de fait à réduire les tensions que peuvent causer l’exclusion et à un meilleur vivre ensemble au sein des communautés cibles, notamment les communautés d’éleveurs et d’agriculteurs. Le projet s’attachera par ailleurs à renforcer le lien social entre populations en favorisant la participation des groupes cibles (et leurs représentant(e)s) au sein des cadres locaux de résolution de conflits et en faisant la promotion d’initiatives de dialogue, d’échange, de mise en réseau à l’échelle locale.

L’OS2 - Renforcer la prise en compte des besoins des populations vulnérables aux conflits et à risque d’exclusion, en particulier les jeunes et les femmes, dans l’accès équitable et inclusif aux ressources et opportunités économiques, ainsi que dans les mécanismes de gouvernance des collectivités locales, en particulier en matière de prévention des crises et de conflits violents. Ce second objectif spécifique entend apporter des solutions durables aux problématiques d’accès aux opportunités économiques et aux ressources productives, celles-ci tendant à se dégrader et devenir une source de conflit sous l’effet de l’enchevêtrement des crises (politique, sécuritaire, climatique, etc.). A travers l’accompagnement des structures de gouvernance, ainsi que le renforcement des capacités des collectivités et institutions locales en matière de décentralisation et d’opérationnalisation des politiques de développement économique et d’emploi (réalisation de projets d’investissements structurants, préparation aux crises et prévention des risques, mise en synergie des acteurs et services économiques, promotion du dialogue citoyen, etc.), le projet vise à assurer un accès plus équitable et inclusif aux ressources et opportunités économiques pour les populations vulnérables dans l’optique d’un développement socio-économique apaisé et durable.

1. **OBJECTIFS DE L’ETUDE**

L’objectif global de l’étude est de conduire une analyse croisée et intégrée des facteurs de vulnérabilité auxquels sont confrontés les groupes cibles des zones du Nord Bénin. Seront étudiés (1) les facteurs socio-économiques, notamment les barrières à l’emploi, à la protection et au développement de moyens de subsistance des groupes vulnérables et marginalisés, en particulier pour les jeunes et le femmes, et (2) les facteurs susceptibles de favoriser la marginalisation socio-politique (blocages de participation à la vie politique, déficit de représentation au sein des espaces de dialogue intercommunautaire, etc.) qui contribuent à la recrudescence des conflits violents. . Cette étude sera réalisée dans la zone d’intervention du projet sur un échantillon représentatif de communes au sein des départements de l’Atacora, de l’Alibori, du Borgou et de la Donga sachant que le projet va travailler dans 17 communes dans les quatre départements.

Plus spécifiquement, l’étude poursuit les objectifs suivants :

1. Dresser un état des lieux et procéder à une caractérisation (avec une classification par niveau de vulnérabilité : faible, modéré et critique) des différents facteurs de vulnérabilité (sociaux, économiques, institutionnels, environnementaux, etc.) au niveau communal, des groupes cibles et de l’impact de ces facteurs sur l’employabilité et la participation des jeunes et de femmes vulnérables / marginalisés à la vie sociale et politique, en particulier :
   * Analyser les causes structurelles et conjoncturelles (à moyen terme) à l’origine de la vulnérabilité des jeunes, des femmes et des personnes handicapées au sein de la zone du projet ;
   * Proposer, sur la base de ces causes et facteurs de vulnérabilité identifiés, une classification des zones et communes vulnérables ;
   * Identifier et analyser, sur la base des facteurs de vulnérabilité identifiés, les différentes catégories socio-économiques des jeunes et des femmes par profil et par type de vulnérabilité ;
   * Analyse les principales barrières et facilitateurs spécifiques (selon les facteurs socio-culturels, économiques, techniques, institutionnels et environnementaux) à l’emploi et l’insertion économique des jeunes et de femmes, y compris les contraintes sexo-spécifiques
   * Dégager les besoins d’accompagnement et de formation des jeunes en lien avec les opportunités économiques de la zone et les structures de formation existantes ;
2. Conduire une analyse contextuelle sensible au genre et aux conflits permettant de comprendre les facteurs d’inclusion/exclusion et de participation des groupes cibles aux mécanismes locaux de gouvernance et de gestion de conflits au niveau locale (communale) dans le but d’avoir une compréhension détaillée des facteurs de vulnérabilité propres à un groupe, une communauté spécifique en vue de répondre au besoin d’avoir des interventions locales ciblées.
   * En matière de genre, procéder à une analyse différenciée des barrières et contraintes à la participation des hommes et des femmes au projet ainsi qu’aux bénéfices du projet (biens et services engendrés), analyse des risques et opportunités genre du projet - développement d’opportunités économiques (accès aux marchés, aux services de transformation), d’accès à la terre et aux informations agro-climatiques -, analyse des besoins immédiats et stratégiques des femmes pour leur autonomisation, cartographie et analyse des capacités des parties prenantes sur le genre dans le périmètre géographique et/ou sectoriel du projet. L’étude présentera notamment les disparités femmes/hommes en matière d’accès aux services (en lien avec la thématique du projet) et l’impact des normes sociales sur les inégalités de genre dans le projet
   * En matière de sensibilité aux conflits violents, procéder à une analyse de : situation sécuritaire, humanitaire et socio-économique, dynamiques de conflits, acteurs, éléments connecteurs et diviseurs, inégalités et violences basées sur le genre.
   * Faire une cartographie des cadres et mécanismes existants de gestion et résolution des conflits intra et intercommunautaires notamment les conflits entre éleveurs et agriculteurs ?
   * Identifier les facteurs de cohésion intercommunautaire (évènements, figures locales, pratiques, médias), et les facteurs de division.
   * Identifier les besoins en renforcement des capacités des mécanismes et vecteurs de cohésion existants, notamment du point de vue de l’inclusion des jeunes, femmes et personnes handicapées ?

De manière plus générale, cette étude contribuera de par ses recommandations, à affiner la stratégie d’intervention du projet, le ciblage des bénéficiaires et des réponses de réduction des types vulnérabilité caractérisés des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

Lors des analyses, les dimensions genre, handicap, âge, déplacés internes et réfugiés seront pris en compte de manière explicite, car HI porte une attention particulière à ces facteurs susceptibles d’être générateurs d’inégalité et de rapports de pouvoirs. Cela permettra de prendre en compte les inégalités sociales et les rapports de pouvoirs qui, en fonction des contextes/constructions sociales, sont une source de vulnérabilité.

1. **CRITERES ET QUESTIONS DE L’ETUDE**

Les questions auxquelles l’étude sur la vulnérabilité de la jeunesse et de la femme devra répondre sont les suivantes (entrevoir une analyse à moyen terme) :

* Q1 : Quels sont les critères constitutifs de la vulnérabilité des jeunes (vulnérabilité socioéconomique et vulnérabilité à la crise) dans les quatre départements et communes ?
* Q2 : Au regard de ces critères, qui sont les jeunes et les femmes vulnérables (et dans quelles proportions ?) et pourquoi sont-ils vulnérables (sur le plan socioéconomique et vulnérabilité à la crise) ?
* Q3 : Au regard de ces critères quelles sont les 17 communes les plus vulnérables dans les quatre départements ?
* Q4 : Comment les dynamiques locales affectent-elles les différentes catégories de jeunes ? et lesquelles sont reconnues par les jeunes eux-mêmes ?
* Q5 : Comment la crise sécuritaire affecte les différents genres ?
* Q6 : Quelles sont les conséquences de ces deux types de vulnérabilité et leurs interactions (vulnérabilité socioéconomique et vulnérabilité à la crise) ?
* Q7 : Quels sont les principaux besoins et attentes exprimés par les jeunes ciblés par l’étude ? En distinguant selon le genre, le handicap, le statut (déplacés, résidents).
* Q8 : Quels éléments tangibles permettraient de contribuer à réduire la vulnérabilité (vulnérabilité socioéconomique et vulnérabilité à la crise) des jeunes ?
* Q9 : Quelles sont les filières économiques porteuses et que faire pour réduire les barrières au développement et/ou à l’accès des jeunes les plus vulnérables à celles-ci ?
* Q10 : Que faire pour prévenir la vulnérabilité (vulnérabilité socioéconomique et vulnérabilité à la crise) des jeunes et en lien avec les opportunités économiques de leurs régions respectives ?
* Q11 : comment assurer la synergie avec les projets travaillant sur les thématiques similaires ?

1. **COORDINATION DE L’ETUDE**

Pour cette étude, un Comité de Pilotage (COPIL) sera mis en place et composé des personnes ci – dessous. Le COPIL sera en charge de la validation de toutes les étapes de l’étude, conformément aux politiques institutionnelles de HI. Le COPIL est placé sous la responsabilité du Chef.fe de Projet et l’autorité du Responsable Pays.

* Le Chef.fe de Projet
* Le Responsable MEAL Régional
* Le Spécialiste Inclusion Economique
* Le STO Transformation des conflits
* La Responsable Logistique Pays (gestion contrat prestation)
* Un représentant FODEFCA
* Un représentant ANPE
* Un représentant commune de Parakou
* Un représentant commune de Natitingou

1. **DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

* **Recherche documentaire** : passer en revue les études et les rapports existants disponibles sur la vulnérabilité de la jeunesse au Bénin (MASM, ABeGIEF, rapport du LASDEL sur les conflits intercommunautaires au Nord Bénin…..), spécifiquement dans les départements concernés d’étude, et sur les filières porteuses ; analyse des rapports d’autres opérateurs et PTFs ayant appuyé des interventions au bénéfice de la jeunesse et des opportunités économiques dans les zones du projet ; l’AFD pourra être mobilisée au besoin pour l’obtention de tels rapports ou analyses auprès de certains partenaires ;
* **Réunion de cadrage avec l’équipe de consultants** : Les consultants retenus recueilleront le maximum d’informations sur les attentes de l’étude, les TDR et les orientations stratégiques du projet. Au terme de cette rencontre de cadrage avec le COPIL, la démarche méthodologique sera affinée et détaillée. A l’issue de cette réunion de cadrage, un rapport de démarrage (intégrant les outils de collecte de données) décrivant l’approche méthodologique finale sera élaboré par le consultant et soumis COPIL pour validation ;
* **Phase terrain** :
* Les données primaires à collecter se baseront sur : (i) des enquêtes quantitatives prenant en compte des indicateurs qualitatifs mais quantifiables ; (ii) complétées par des focus groups pour des analyses plus qualitatives approfondies. La méthodologie d’échantillonnage représentatif des jeunes sera définie en accord avec le consultant lors de la période de démarrage.
* La collecte des données via enquêtes, entretiens individuels et focus groups impliquera la jeunesse des zones cibles, les représentants de la jeunesse des zones, les différents groupes sociaux au niveau local, les autorités locales et régionales (y compris les leaders traditionnels, les services techniques en lien avec la jeunesse et la promotion de l'emploi des jeunes), les OSC (y compris les organisations des personnes handicapées (OPH), les OSC travaillant également sur les enjeux de genre, autonomisation des filles/promotion du droit des femmes et de l’égalité de genre) et les autres parties prenantes (les projets et programmes principaux, les ONGs, …, les acteurs de formation et d’insertion professionnelle dans les régions respectives impliqués dans les questions de jeunesse (Centre de formation ; Elus Locaux, Swiss Contact, ANPE, ….).
* Restitution à chaud : Une réunion de restitution à chaud sera organisée en direction des membres du COPIL avant de s’engager dans la phase de reporting. Cette réunion permet de s’assurer que le consultant a répondu à toutes les questions de l’étude.
* **Un rapport provisoire et final :** Un rapport provisoire sera produit après analyse et synthèse des données et informations et après la restitution à chaud. Ce rapport provisoire (V1) sera soumis au COPIL pour requérir les observations et commentaires. Ces observations et commentaires seront pris en compte pour produire un rapport final transmis à HI.
* **Atelier de restitution externe** : un atelier de restitution sera organisé par HI et ses partenaires à Cotonou/Parakou. Le Consultant participera à cette restitution pour présenter les résultats de l’étude aux parties prenantes. Le Consultant préparera une synthèse des résultats préliminaires à présenter lors de l’atelier.

La méthodologie proposée ci – dessus est indicative. Il est attendu du consultant qu’il l’affine et propose une approche la plus pertinente possible au regard des objectifs et des résultats attendus, tout en tenant compte de leur faisabilité.

1. **LIVRABLES ATTENDUS DE L’ETUDE**

Il est attendu du consultant, les livrables suivants :

* Rapport de démarrage : il affine/précise la méthodologie proposée pour répondre aux questions de l’étude et un plan d’actions. Ce rapport de démarrage intègre également les outils de collecte des données et devra être validé par le Comité de Pilotage ;
* Un support de restitution à chaud (à l’issue de la phase terrain) présentant les premiers résultats, conclusions et recommandations ;
* Un rapport provisoire et un rapport final dont les contenus bien structurés répondent obligatoirement aux éléments de l’objectif de l’étude ci-dessus indiqués (point 4). En particulier il est attendu :
* Sur la base des critères de vulnérabilité établis par l’Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) et du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), les 17 communes des quatre départements sont classées du plus à la moins vulnérable sur la base des types de vulnérabilités caractérisés
* Les différentes catégories socioéconomiques des jeunes et des femmes sont identifiées avec leurs besoins et attentes en matière de formation professionnelle de même que les filières économiques porteuses ;
* Les dynamiques locales entre les différents groupes sociaux sont analysées en lien avec la crise sécuritaire ;
* Les mécanismes locaux de gestion des conflits sont identifiés ainsi que les vecteurs de cohésion sociale ;
* L'impact de ces dynamiques locales sur les jeunes et les femmes est analysé et explicité ;
* Des recommandations et des propositions de réponse aux besoins et attentes (socio-économiques) des jeunes les plus vulnérables sont formulées en vue d’’affiner la stratégie d’intervention du projet, le ciblage des bénéficiaires, etc.
* Base des données brutes (BDD) ;
* Un résumé de l’étude et la présentation PPT

1. **CALENDRIER PREVISIONNEL**

* 05 Mai 2025 : Publication de l’Avis
* Clôture soumission : 16 Mai 2025 à 12Heures heure de Cotonou
* Du 21 au 28 Mai 2025 : Dépouillement dossiers, analyse offres, choix du/de la consultant (e), vetting ; Contractualisation
* 02 Juin 2025 : Réunion de cadrage
* 19 Juin 2025 : Transmission du rapport de démarrage pour validation ;
* Du 27 juin au 22 juillet : Phase de collecte des données sur le terrain ;
* 29 juillet 2025 : Atelier de restitution des résultats préliminaires ;
* 31 Juillet 2025 : Réception rapport provisoire de l’étude ;
* 14 Août 2025 : Inputs sur le rapport provisoire et transmis au Consultant ;
* 21 Août 2025 : Rapport final de l’étude transmis.

1. **LANGUE DE PRODUCTION DES DOCUMENTS**

Tous les documents à disposer par les consultants(es) devront être en langue française

1. **PROFIL DU/DE LA CONSULTANT.E OU L’EQUIPE DE CONSULTANT.E.S.**

Le/la consultant.e ou l’equipe de consultant.e.s. devra/devront répondre cumulativement aux critères ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **Education** | * Diplôme universitaire supérieur (Master of Science) pertinent dans les domaines d’expertise souhaités tels que les sciences sociales (Sociologie, Anthropologie…), l’économie rurale, ou tout autre domaine pertinent ou autre discipline connexe. * Être un bureau d’étude reconnu ou consultant indépendant expérimenté ; * Disposer d’un certificat valide en technique d’étude et d’évaluation de projets humanitaires / de développement ou être membre ou affilié à une association d’experts en évaluation reconnue, est un atout. |
| **Expérience** | * Expérience confirmée (5-10 ans) dans la conduite d'études similaires, surtout les études de vulnérabilité ; * Parfaite maîtrise du contexte Béninois et des enjeux liés à la jeunesse et aux conflits ; * Avoir une très bonne connaissance de la zone de l’étude (l’Atacora, l’Alibori, le Borgou et la Donga) ; une connaissance des principales langues locales est un atout * Expérience avec des méthodes d'évaluation innovantes (qualitatives) et des méthodes d'enquête sociale (collecte de données, saisie, analyse), des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe. * Expériences de travail préalable avec une ONG internationale * Expérience dans l’évaluation de projets financés par AFD est appréciée * Excellentes capacités d'analyse et de synthèse * Expériences en analyse de contexte sensible aux genre et aux conflits et programmation sensibles aux conflits |
| **Qualité et justification de la méthodologie** | * Proposition technique claire et adaptée basée sur la bonne compréhension des TdR. * Description générale et pertinence de la méthodologie. * Présentation des outils proposés à chaque étape du processus de l’étude. * Calendrier de travail cohérent avec la méthodologie et les délais escomptés. * Qualités de facilitation et de travail en équipe * Être capable de se déplacer sur le site de collecte des données |
| **Autres atouts** | * Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ; * Flexibilité et être capable d'adapter sa méthodologie selon l'évolution du contexte ; * Proactif, être force de proposition * La connaissance de certaines langues locales est appréciée. * Expérience de travail au sein de ou avec une ONG internationale |

1. **PRINCIPES ET VALEURS**

**12.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption**

|  |  |
| --- | --- |
| [Code de conduite](https://hi.org/sn_uploads/document/DI_CodeDeConduite.pdf) | [**https://www.hi.org/sn\_uploads/document/Booklet\_CodeDeConduite.pdf**](https://www.hi.org/sn_uploads/document/Booklet_CodeDeConduite.pdf) |
| [Protection des bénéficiaires contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](https://hi.org/sn_uploads/document/PI03_HI_Protection-beneficiaires_FR.pdf) | <https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI_ProtectionDesBeneficiaires.pdf> |
| [Politique de protection de l’enfance](https://hi.org/sn_uploads/document/PI02_HI-Protection-Enfance_FR_1.pdf) | <https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI_ProtectionEnfance.pdf> |
| [Politique de lutte contre la fraude et la corruption](https://hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption_1.pdf) | * <https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI_FraudeCorruption.pdf> |

**12.2. Mesures éthiques\***

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s’engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l’offre technique est impérative :

* **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes :** l’offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
* **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté :** l’offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants…)
* **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants :** l’offre technique doit expliciter comment l’évaluateur recueillera le consentement et/ou l’assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
* **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l’activité** : l’offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

\**Ces mesures pourront être adaptées à l’issue du rapport de démarrage.*

**12.3. Participation des acteurs et populations**

* Implication des partenaires pour les enquêtes
* Etc…

**12.4. Questionnaire de fin d’étude**

Un questionnaire de fin d’étude sera donné au consultant et devront être rempli par eux.

1. **LA DIFFUSION DES RESULTATS DE L’ETUDE**

Le rapport de cette étude est un outil d’aide à la décision au niveau du projet. Il sera partagé avec le bailleur et à toutes les parties prenantes au projet (ANPE, FODFEFCA, ADPME, DGESFTP…)

1. **MODALITE DE DEPOT DES CANDIDATURES**

## *. Composition du dossier de candidature*

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les trois éléments à savoir : une **offre administrative**, une **offre technique** et une **offre financière**.

* **Le dossier administratif**

Le dossier de candidature doit comprendre :

* Une lettre de soumission adressée au représentant Pays de Handicap International avec la mention de la référence HI ainsi que le titre complet de ces Termes de Référence **(éliminatoire);**
* Un formulaire d’identification du soumissionnaire **(éliminatoire)** ;
* Une copie de l’enregistrement légal de la structure dans le secteur de la consultance **(éliminatoire)**
* Une attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois
* Une copie de la pièce d’identité ou du passeport représentant légal de la structure **(éliminatoire).**
* Si le consultant principal**\*\*** n’est pas le représentant légal, une copie de la pièce d’identité ou du passeport du consultant principal **(éliminatoire)**
* Relevé d’Identité Bancaire au nom de la structure
* Bonnes Pratiques Commerciales HI dûment remplies, datées, tamponnées et signées par le représentant légal **(obligatoire) ;**
* Conditions Générales d’Achat HI dûment remplies, datées, tamponnées et signées par le représentant légal **(obligatoire)** ;
* Déclaration d’intégrité AFD dûment remplies, datées, tamponnées et signées par le représentant légal **(obligatoire**);

**NB 1: A noter que le nom du représentant légal de la structure devra apparaitre sur au moins un document légal de la structure en dehors du passeport ou de la CNI ou du RIB (éliminatoire).**

**\*\*Le nom & prénom & position du consultant principal doivent être mentionnés clairement dans la proposition technique de l’offre.**

**NB 2**: **La lettre de soumission** **doit préciser** **la référence du DA + Intitulé de la consultance + date de validité de l’offre.** **Le texte suivant doit être intégré dans la lettre de soumission ou dans la proposition mais toujours daté & signé avec le nom & prénom & position du signataire qui doit être le représentant légal :**

***« Nous attestons que nous, les membres de notre groupement, et nos sous-traitants le cas échéant, avons pris connaissance du contexte sécuritaire et avons évalué les risques associés dans le cadre de l’exécution du Marché de [insérer la description succincte des prestations à réaliser]. Nous reconnaissons que la sûreté des personnes et biens mobilisés pour l’exécution du Marché financé par l’AFD reste de notre responsabilité exclusive. Nous nous engageons à prendre les mesures que nous estimons nécessaires et suffisantes pour assurer la sûreté de ces personnes et biens ».***

* **Le dossier technique**

Cette offre technique doit inclure pour tout membre qualifié de l’équipe du consultant:

* Un CV détaillé mettant en exergue les expériences en lien avec l’étude.
* Les copies certifiées conformes des diplômes et attestations de formation et de travail ;
* Les références (au moins une copie de contrats de prestations similaires);
* Copie des attestations de bon achèvement de prestation similaires ;
* Une proposition méthodologique détaillant l’approche méthodologique du consultant pour la présente mission en respectant le format suivant : Un chapitre portant sur le contexte de la mission ; Un chapitre détaillant la compréhension des TdR ;
* Une description détaillée des modalités de réalisation de la mission proposée. Cette description devra inclure une proposition de calendrier, la méthodologie proposée en référence aux objectifs, résultats et livrables attendus proposés dans les TdR et une justification de la méthodologie proposée.

Il est conseillé aux soumissionnaires de mettre en exergue dans cette proposition méthodologique :

* sa maîtrise de la communication scientifique et interpersonnelle ;
* sa connaissance du contexte de la zone d’intervention du projet (réalités et actualités en rapport avec les problématiques du projet) ;
* sa connaissance des partenaires du projet suscités (structure, fonctionnement et mandats)
* **Le dossier financier**

Le dossier de candidature devra enfin comporter une proposition financière détaillée (TTC) incluant le nombre de jours de la prestation, les honoraires et frais afférents à la réalisation de l’ensemble de la mission.

Une offre technique dans laquelle sa compréhension des TDR et la démarche méthodologique, le calendrier de l’étude, les ressources humaines dédiées seront bien explicitées et une offre financière qui tient compte de tous ses coûts de prestation en TTC. Le consultant sélectionné partagera les outils de collecte d’information (guide d’entretien, questionnaire, etc.).

**L’offre financière doit être comprise entre neuf millions (9 000 000 FCFA) et douze millions (12 000 000 FCFA) de franc CFA** (**Cette information est donnée à titre indicatif, et ne constitue pas un budget maximum à ne pas dépasser**).

## *Dépôt des dossiers de candidature*

Les dossiers de candidature sont à soumettre au plus tard le 16 Mai 2025 **à 12h00 (Heure Béninoise**) en ligne (courrier électronique) en format PDF à l’adresse suivante : [appel-offre@benin.hi.org](mailto:appel-offre@benin.hi.org) avec en objet la mention « Candidature Consultance Etude sur les vulnérabilités Projet PRICS-Bénin » et la référence HI : DA-COTO-00821.

Pour plus d’informations, vous pouvez contacter les personnes aux adresses suivantes :

* **Service** Logistique:[appel-offre@benin.hi.org](mailto:appel-offre@benin.hi.org)

**NB : Les propositions administrative, technique et financière doivent être présentées dans trois enveloppes distinctes et scellées, chacune portant clairement la mention suivante:**

« Offre Admin + Réf DA + Intitulé exact de la consultance + Nom & Prénom du Fournisseur & Cachet »,

« Offre Technique + Réf DA + Intitulé exact de la consultance + Nom & Prénom du Fournisseur & Cachet » et

« Offre Financière + Réf DA + Intitulé exact de la consultance + Nom & Prénom du Fournisseur & Cachet ».

1. **EVALUATION DES OFFRES**

Pour la sélection du consultant, les offres seront analysées successivement à travers les critères administratifs (qui comportent des critères éliminatoires que nous conseillons aux candidats de bien observer de peur de voir leur dossier rejeter), puis techniques et financières.

* **Etape administrative** : le/la candidate ne passe pas cette étape si elle ne fournit pas les pièces « **éliminatoires**» ; Même en l’absence des pièces « obligatoires » du dossier, la candidature peut passer à l’étape suivante, mais le/la candidate devra être capable de les fournir si sa candidature était retenue pour les besoins de contractualisation avec HI.
* **Etape technique** : elle comporte l’analyse du CV en rapport avec le profil demandé et de l’approche méthodologique proposée par le consultant. Elle sera notée sur **80 points**. Une note technique inférieure à **56** est éliminatoire et l’offre financière du candidat ne sera pas étudiée.
* **Etape financière** : l’offre financière la moins-disante pour la mission, tenant compte du nombre de jours de mission et de la logistique nécessaire à sa tenue sera notée sur **20 points**. La note financière des autres offres sera calculée proportionnellement à l’offre de la moins-disante.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Pondération** |
| **1** | **Offre financière (Budget ou proposition financière)** | **/20** |
| **2** | **Offre technique** | **/80** |
| 2.1 | Compréhension du contexte et projet | /15 |
| 2.2 | Questions d’étude, méthodologie, **Calendrier** outils et process | /25 |
| 2.3 | Pertinence étapes de l’étude | /10 |
| 2.4 | Education, expérience et composition de l’équipe | **/30** |
| **Pondération totale des critères d’attribution** | | **/100** |

NB : L’offre financière sera examinée uniquement pour les offres techniques ayant obtenu au moins 70% (Soit au moins 56 points) des points attendus de l’offre technique.

1. **ANNEXES**

* [*Le Référentiel qualité de HI*](https://hinside.hi.org/intranet/upload/docs/application/pdf/2022-12/posterreferentielqualitehi_pqp_fr.pdf)*, sur lequel tout évaluateur doit baser son évaluation*
* [*La Politique Age, Genre, Handicap*](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI_HandicapGenreAge_1.pdf) *qui doit orienter l’approche et la construction des outils d’évaluation dans l’offre technique*

1. [Outil de veille multirisques pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest : Bénin - Côte d’Ivoire - Ghana - Togo (GRANIT) (au 30 novembre 2024) - Benin | ReliefWeb](https://reliefweb.int/report/benin/outil-de-veille-multirisques-pour-les-pays-cotiers-dafrique-de-louest-benin-cote-divoire-ghana-togo-granit-au-30-novembre-2024) [↑](#footnote-ref-1)
2. [477](https://pasas-minka.fr/fr/resources/download/477), [beyond-crime-youth-perceptions-of-radicalization-and-violent-extremism-in-northern-benin-sept-2024.pdf](https://timbuktu-institute.org/media/attachments/2024/09/05/beyond-crime-youth-perceptions-of-radicalization-and-violent-extremism-in-northern-benin-sept-2024.pdf) [↑](#footnote-ref-2)